



Communiqué de presse

Date 12.10.2023

Vaccination contre la grippe : c'est parti

Une grippe n'est pas toujours anodine : elle peut entraîner de graves complications. La vaccination annuelle offre une bonne protection contre une infection. Dès la mi-octobre, toutes les personnes qui le souhaitent pourront se faire vacciner. Cette mesure continue d'être recommandée aux personnes présentant un risque accru de complications et à celles avec qui elles ont des contacts étroits.

La vaccination contre la grippe est recommandée aux personnes dès l'âge de six mois ayant un risque accru de complications. En font partie les personnes atteintes d'une maladie chronique telle qu'une affection respiratoire ou cardiaque, les femmes enceintes, les enfants nés prématurément et toutes les personnes à partir de 65 ans.

La vaccination est également recommandée à toutes les personnes qui, à titre privé ou professionnel, sont en contact étroit avec des personnes présentant un risque accru de complications. L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) la conseille donc particulièrement aux membres du même ménage, au personnel médical et soignant, ainsi qu'au personnel de crèches, de centres de jour, de homes et d'EMS. Cette recommandation inclut aussi les proches de nourrissons de moins de six mois, qui présentent un risque accru de complications et ne peuvent pas être vaccinés.

Désormais, la vaccination est aussi recommandée en cas de contacts réguliers avec des volailles ou des oiseaux sauvages. Il s'agit d'éviter qu'une personne soit simultanément infectée par un virus de la grippe aviaire et par un virus de la grippe humaine.

Moment et coût de la vaccination

Le meilleur moment pour se faire vacciner débute à la mi-octobre et dure jusqu'au début de la vague de grippe. L'OFSP conseille de prendre rendez-vous dans les meilleurs délais, par exemple dans un cabinet médical ou en pharmacie.

Pour les personnes présentant un risque accru de complications au sens des recommandations de l'OFSP, la vaccination est prise en charge par l'assurance obligatoire des soins, pour autant que la franchise ait déjà été atteinte. Les autres personnes en supportent elles-mêmes le coût. Néanmoins, de nombreuses entreprises proposent une vaccination gratuite à leur personnel.

Le site www.sevaccinercontrelagrippe.ch propose des informations à jour et détaillées.

L'OFSP recommande aux personnes vulnérables de se faire aussi vacciner contre le COVID-19, afin de se prémunir d'une forme grave. Les deux vaccins peuvent être injectés au même moment. Vous trouverez sur la page suivante des informations concernant la vaccination contre le COVID-19 : www.bag.admin.ch/vaccins-covid19.

Journée nationale de vaccination dans les cabinets médicaux et les pharmacies

Cette année aura lieu la 20^e édition de la Journée nationale de vaccination contre la grippe. Vendredi 10 novembre 2023, les personnes intéressées pourront se faire vacciner auprès d'un grand nombre de cabinets médicaux et de pharmacies dans toute la Suisse, y compris sans rendez-vous, à un prix forfaitaire recommandé de 30 francs (ou 50 francs pour le vaccin à dose élevée Efluelda®).

Cette journée d'action est une initiative lancée par le Collège de médecine de premier recours (CMPR), en coopération avec la Fédération des médecins suisses (FMH), la Société suisse des pharmaciens (PharmaSuisse) et l'OFSP.

Nouveau portail d'information de l'OFSP sur les maladies transmissibles

Dans la première moitié du mois de novembre, l'OFSP mettra en ligne un nouveau portail d'information présentant l'évolution épidémiologique des maladies transmissibles en Suisse. Dans un premier temps, ce portail indiquera le nombre de cas déclarés pour la grippe, le COVID-19 et d'autres virus respiratoires. D'ici là, les chiffres seront publiés sur le tableau de bord COVID-19 / le site Internet de l'OFSP.

L'OFSP élargira progressivement le portail à d'autres maladies transmissibles.

Renseignements :

Office fédéral de la santé publique (OFSP), Médias et communication,
+41 58 462 95 05, media@bag.admin.ch

Collège de médecine de premier recours (CMPR),
Fabian Egli, +41 31 370 06 74,
fabian.egli@kollegium.ch

Société suisse des pharmaciens (PharmaSuisse),
service de presse, +41 031 978 58 33,
kommunikation@pharmaSuisse.org

Département responsable :

Département fédéral de l'intérieur DFI